



## Procès Verbal

Le treize novembre deux mil quinze, vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - GOURDON Catherine - MOULIN Ludovic - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Néant

Absent :

Démissionnaires : Françoise LEMAIRE - DABLEMONT Magali - RANDOIN Candice -

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DEMISSION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme DABLEMONT Magali et Mme RANDOIN Candice lui ont adressé un courrier le 31 Octobre dernier notifiant leur décision de démissionner du conseil municipal.

Suite à ces démissions, il précise alors qu'il y a lieu de revoir les commissions dont elles faisaient parties.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier les commissions et de les fixer de la façon suivante à compter de ce jour :

Voirie, Assainissement, Réseaux : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean François, Membres : Mr PISSOCHET France, Mr VIGNE Olivier, Mr GILLES Xavier, Mr MOULIN Ludovic, Mme CARON ROBERT Marie Christine

Commission Environnement, Cadre de Vie, Vie Communale (Espaces verts, maisons fleuries et illuminées, loisirs, personnes âgées, jeunesse, enfance, cérémonies, patrimoine) : Vice-Président : Mr PISSOCHET France, Membres : Mr DARRAS David, Mr CHASSAGNE Jean François, Mme GOURDON Catherine, Mme CARON ROBERT Marie Christine.

Associations, Sports : Vice-Président : Mr DARRAS David, Membres : Mme CARON ROBERT Marie Christine, Mr VIGNE Olivier, Mme GOURDON Catherine, Mr GILLES Xavier

Affaires scolaires et périscolaires : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean François, Membres : Mme GRUET Claire, Mr DARRAS David, Mr GILLES Xavier, Mme CARON ROBERT Marie-Christine,

Communication : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean-François, Membres : Mr DARRAS David, Mr PISSOCHET France, Mme GOURDON Catherine, Mme CARON ROBERT Marie-Christine.

Les autres commissions restent inchangées.

## **BOULANGERIE BAIL COMMERCIAL**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*ACCEPTE la candidature de Mr GAUTHIER Cyrille domicilié à Chavroches pour la reprise de la boulangerie à compter du 01 Décembre 2015.*

*DECIDE de rédiger le bail commercial avec les précisions suivantes et ce afin d'autoriser Mr GAUTHIER à diversifier les produits vendus :*

*« Le bail commercial sera composé comme suit :*

*ACTIVITE PRINCIPALE : « Boulangerie, Pâtisserie, Viennoiserie, Point presse »*

*A titre exceptionnel, la commune, représentée par Mr GAUDRAT Didier, Maire, autorise Mr GAUTHIER Cyrille, personnellement en tant que représentant de la SAS « Boulangerie GAUTHIER », à exercer les activités complémentaires suivantes : « Vitrine avec viande sous vide, épicerie, fruits, légumes, articles de pêche, fabrication et vente de sandwich, boissons fraîches, traiteur. » Cette autorisation exceptionnelle n'étant donnée qu'à Mr GAUTHIER.*

*Donc, en cas de cession du fonds de commerce par Mr GAUTHIER, seule l'activité principale, désignée ci-dessus (Boulangerie, Pâtisserie, Viennoiserie, Point presse) pourra être reprise.»*

*AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce bail commercial.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

***REMERCIEMENTS** : Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu les remerciements des ACPG CATM et de l'amicale des retraités pour les subventions versées.*

***PEUPLIERS** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu la proposition de la Scierie du Bourbonnais pour les grumes de peupliers qui sont autour de l'étang. Il nous propose la somme de 1150 €uros H.T. soit 1265 euros TTC en précisant que l'abattage et le débardage des bois sont à la charge de l'acheteur. Concernant les branches qui resteront à notre charge à enlever, il faudra voir avec le SICTOM pour évacuer les petites branches et peut être voir pour vendre le bois qui restera ou éventuellement le donner contre le nettoyage du terrain.*

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES**